

15/12/2021

ANNEXE 3

Modalités de dépôt de candidatures pour l'élection des membres Etudiant.e.s des conseils centraux d'Université Côte d'Azur
27-28 janvier 2022

I – GENERALITES

Tableau récapitulatif des critères de recevabilité des listes de candidatures (article 4 de l'arrêté) :

| Au CA | Au CAc |
|---|--|
| Chaque liste assure la représentation d'au moins trois des quatre grands secteurs disciplinaires | Les sièges sont répartis par collège et par secteur disciplinaire. |
| Les candidat.e.s qui déposent leur liste peuvent, le cas échéant, préciser leur appartenance ou le soutien dont ils.elles bénéficient sur leur déclaration de candidature. Tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l'association ou par une personne habilitée à représenter l'association pour qu'il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote. | |
| La liste peut être incomplète , dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir Pour l'élection des représentant.e.s des étudiant.e.s et des doctorant.e.s au Conseil d'administration et au Conseil académique : La liste comprend un nombre de candidat.e.s au maximum égal au double du nombre des sièges de membres titulaires à pourvoir. | |
| Chaque liste doit être composée alternativement d'un.e candidat.e de chaque sexe | |
| Les candidat.e.s sont rangés par ordre préférentiel (les sièges sont attribués aux candidat.e.s d'après l'ordre de présentation de la liste). | |
| Chaque candidat.e doit être électeur.rice (figurer sur les listes électorales) | |
| Chaque candidat.e doit relever du collège pour lequel il est électeur.rice | |
| Un seul collège des étudiant.e.s | Les étudiant.e.s sont divisés en deux sous-collèges pour chaque secteur disciplinaire : <ul style="list-style-type: none"> - Collège des étudiant.e.s de niveau Licence et Master ; Chaque liste doit comprendre au moins un.e Candidat.e relevant du niveau Licence et du niveau Master. - Collège des doctorant.e.s |

Pour l'élection des représentant.e.s des étudiant.e.s et des doctorant.e.s au conseil d'administration et au conseil académique : les candidat.e.s fournissent une photocopie de leur carte d'étudiant.e ou à défaut un certificat de scolarité et une photocopie de leur carte nationale d'identité.

- Pièces à fournir lors du dépôt des candidatures **sous format papier** :
 - La liste de candidature (**annexe 4**), dûment complétée et signée ;
 - **L'original** de chaque déclaration individuelle de candidature **signé** (**annexe 5** - avec en plus, pour les candidat.e.s étudiant.e.s, une photocopie de leur carte d'étudiant.e ou à défaut un certificat de scolarité et d'une pièce d'identité) ;
- Pièces complémentaires **à fournir en parallèle sous format numérique** à l'adresse mail : direction-juridique@univ-cotedazur.fr :
 - Le logo éventuel correspondant au soutien dont bénéficie la liste (images jpeg ou png uniquement)
 - Pour les candidat.e.s qui le souhaitent, leur profession de foi (maximum 1 page A4 recto/verso en noir et blanc ou en couleur, <5 Mo).

II – **MODALITES DE DEPÔT DE CANDIDATURES** :

L'article L 719-1 du code de l'éducation dispose que les grands secteurs de formation doivent être représentés au sein des conseils centraux des universités. Les grands secteurs à Université Côte d'Azur sont :

- Disciplines juridiques, économiques et de gestion
- Lettres, Arts, Langues, sciences humaines & sociales
- Sciences et technologies
- Disciplines de santé.

Pour le CA, cette représentation **se fait au niveau des listes de candidat.e.s et non au niveau du conseil.**

Pour le Conseil académique, la **représentation se fait au niveau des conseils.** Les statuts du nouvel établissement expérimental UCA ont donc défini les circonscriptions électorales pour garantir cette représentation.

La présente annexe définit les modalités de dépôt de candidatures et notamment les lieux dans lesquels les candidatures doivent être déposées en fonction des sièges et des conseils concernés. La date du dépôt des candidatures est **fixée au mercredi 12 janvier 2022 à 16 h** pour tous les sièges de tous les conseils en application de l'art.7 du présent arrêté.

Toutefois, il est conseillé aux candidat.e.s de déposer leurs candidatures **avant le mercredi 12 janvier 2022 à 16h** afin de pouvoir modifier leurs listes en cas d'irrecevabilité de certaines candidatures. Pour ce faire, les candidat.e.s sont invités à **prendre rendez-vous** avec les personnes habilitées à recevoir les candidatures mentionnées *supra*.

A – ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLEGE DES ETUDIANTS : 3 sièges

Collège unique pour toute l'établissement.

Les listes de candidatures doivent assurer la représentation d'au moins trois des grands secteurs de formation

Les listes doivent comporter des titulaires et des suppléant.e.s (attribution des sièges d'après l'ordre de présentation de la liste).

Les listes doivent être déposées **au plus tard le mercredi 12 janvier 2022 à 16h auprès de la Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et de la Modernisation (DAJIM) - 28 av. Valrose – 2^{ème} étage du Grand Château de Valrose - bureau 221.**

B – ELECTIONS AU CONSEIL ACADEMIQUE

1 - COLLEGE DES ETUDIANTS A L'EXCLUSION DES DOCTORANT.E.S - collège E

Chaque liste doit **comprendre au moins un.e candidat.e** relevant du niveau Licence et du niveau Master.

1.1) Secteur : disciplines juridiques, économiques et de gestion : 3 sièges

Les listes des candidatures, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.e et copie de la carte d'étudiant doivent être déposées **au plus tard le mercredi 12 janvier 2022 à 16 h auprès de M. Hubert GOUDINEAU, Directeur Administratif du Campus TROTABAS - Bureau 204 - Avenue du Doyen Trotabas.**

1.2) Secteur lettres, arts, langues et sciences humaines & sociales : 3 sièges

Les listes des candidatures, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.e et copie de la carte d'étudiant doivent être déposées **au plus tard le mercredi 12 janvier à 16 h auprès de Mme Nassima KIRECHE, Directrice Administrative du Campus CARLONE – 98 Bd. E.Henriot – Bureau A-136.**

1.3) Secteur sciences et technologies : 3 sièges

Les listes des candidatures, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.e et copie de la carte d'étudiant doivent être déposées **au plus tard le mercredi 12 janvier 2022 à 16 h auprès de M. Michel BERNARD, Directeur Administratif du Campus VALROSE - Secrétariat Général - 1^{er} étage du Petit Château - Parc Valrose - 28, Av. Valrose.**

1.4) Secteur : disciplines de santé : 3 sièges

Les listes des candidatures, accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat.e et copie de la carte d'étudiant doivent être déposées **au plus tard le mercredi 12 janvier 2022 à 16 h auprès de Mme Isabelle CALLEA, Directrice Administrative du campus Pasteur - rdc - bureau au fond du couloir administratif - 28, av. de Valombrose.**

2) COLLEGE DES DOCTORANT.E. S - Collège F :

2.1) Disciplines juridiques, économiques et de gestion : 2 sièges

Les listes des candidatures doivent être déposées **au plus le mercredi 12 janvier 2022 à 16 h auprès de M. Hubert GOUDINEAU, Directeur Administratif du Campus TROTABAS - Bureau 204 - Avenue du Doyen Trotabas.**

2.2) Disciplines littéraires et sciences humaines et sociales : 2 sièges

Les listes des candidatures doivent être déposées **au plus tard le mercredi 12 janvier à 16 h auprès de Mme Nassima KIRECHE, Directrice Administrative du Campus CARLONE – 98 Bd. E.Henriot**

2.3) Disciplines sciences et technologies : 2 sièges

Les listes des candidatures doivent être **au plus tard le mercredi 12 janvier 2022 à 16 h auprès de M. Michel BERNARD, Directeur Administratif du Campus VALROSE - Secrétariat Général - 1^{er} étage du Petit Château - Parc Valrose - 28, Av. Valrose.**

2.4) Disciplines de santé : 2 sièges

Les listes des candidatures doivent être déposées **au plus tard le mercredi 12 janvier 2022 à 16 h auprès de Mme Isabelle CALLEA, Directrice Administrative du campus Pasteur - rdc - bureau au fond du couloir administratif - 28, av. de Valombrose.**